

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/0032 du 15 juillet 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la réalisation d'un forage de reconnaissance en vue d'un prélèvement d'eau souterraine aux fins d'abreuvement à Fischbach au nom et pour compte de Linkels Frères.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 1^{er} août 2022

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

